

# POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

V1 – Février 2026



## CIRCUIT DE VALIDATION

REDACTEUR(S)	VERIFICATEUR(S)	APPROBATEUR(S)
Thomas DUVAL	Julien ADRIANSEN	Pierre DEZOOMER

## SUIVI DES MODIFICATIONS

INDICE	MODIFICATIONS	MODIFIE PAR	DATE
0	Création du document	TD	10.04.2025
1	Ajouts des périmètres spécifiques, Objectifs qualitatifs et quantitatifs, Responsabilités	JA	16.02.2026

## SOMMAIRE

CIRCUIT DE VALIDATION .....	2
SUIVI DES MODIFICATIONS .....	2
SOMMAIRE .....	3
PREAMBULE .....	4
<b>1 RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL .....</b>	<b>5</b>
1.1 Respect des droits fondamentaux des travailleurs .....	5
1.2 Liberté d'association .....	5
1.3 Conditions de travail sûres et saines .....	5
1.4 Rémunération et temps de travail .....	5
<b>2 ETHIQUE DES AFFAIRES ET GOUVERNANCE .....</b>	<b>6</b>
2.1 Lutte contre la corruption et les pratiques anti-éthiques .....	6
<b>3 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>6</b>
3.1 Gestion des ressources naturelles .....	6
3.2 Réduction des émissions et de l'empreinte écologique .....	6
3.3 Gestion des déchets et recyclage .....	6
<b>4 RELATIONS AVEC LES SOUS TRAITANTS .....</b>	<b>6</b>
4.1 Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement .....	6
4.2 Audits et contrôles .....	6
<b>5 ENGAGEMENT POUR L'AMELIORATION CONTINUE .....</b>	<b>7</b>
5.1 Amélioration continue des pratiques RSE .....	7
5.2 Transparence et reporting .....	7
<b>6 CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES .....</b>	<b>7</b>
6.1 Protection des données .....	7
6.2 Respect de la confidentialité .....	7
<b>7 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE .....</b>	<b>7</b>
7.1 Conformité à la politique .....	7
7.2 Droit d'alerte .....	7
7.3 Signatures et acceptation .....	8
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>8</b>

## PREAMBULE

Notre politique s'applique à Track Solution Group et l'ensemble de ses filiales, ci-après nommé le « Groupe », qui s'engagent à suivre et promouvoir des pratiques commerciales responsables et éthiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Cette politique d'achat responsable s'applique également à l'ensemble de nos Fournisseurs de biens et de services, les prestataires et les sous-traitants, ci-après dénommés « Fournisseurs » et définit les principes généraux fondamentaux, que nos Fournisseurs s'engagent, par leur signature, à respecter. Nous attendons également de nos Fournisseurs un travail collaboratif dans le but d'améliorer continuellement nos pratiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Le Groupe Track Solution Group s'engage à respecter les principes de responsabilité sociétale définis dans le **Pacte mondial des Nations unies** et à les intégrer dans les processus d'achats de ses filiales, tant en France qu'à l'international.

Dans le cadre des activités du Groupe, **une attention spécifique** est portée aux achats à fort impact RSE, à savoir le recours à **la main d'œuvre externe**, mais aussi aux **achats de matières premières** nécessaires à la bonne réalisation de nos prestations. A ce titre, nous nous engageons à acheter majoritairement des matières premières auprès de Fournisseurs qui seront en mesure de prouver leur conformité aux meilleures pratiques environnementales et sociales, via des certifications reconnues. Le recours à la main d'œuvre extérieure doit se conformer aux normes sociales locales et internationales.

Pour dynamiser cette démarche, le Groupe s'est fixé les **objectifs** suivants :

- Auditer 100 % de nos Fournisseurs stratégiques de main d'œuvre sur leurs pratiques RSE d'ici à 2028
- Former 100% des personnes habilitées à réaliser des actes d'achats dans le Groupe, d'ici à 2027
- Monter à 75 % la part de Fournisseurs de matières premières souscrivant à une certification internationale impactant la RSE d'ici à 2028

En adhérant à cette Politique Achat Responsable, le Fournisseur s'engage à respecter et mettre en œuvre les principes fondamentaux de ce document. Il s'engage à recevoir des auditeurs internes du Groupe, où des auditeurs externes mandatés par le Groupe, pour en vérifier la bonne application.

**L'équipe Achats** du Groupe a la **responsabilité** de cette politique et en a présenté les objectifs au comité de direction, mais aussi a conçu des initiatives et outils au service de la performance du Groupe. De même, la définition des KPI et le suivi de ceux-ci via un reporting dédié est à la charge du service achats.

Cette politique Achats responsable sera **revue périodiquement par le service** Achats du Groupe, qui communiquera sur le site internet du Groupe la dernière version en vigueur.

Pierre Dezoomer  
*Président Track Solution Group*

# 1 RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

## 1.1 Respect des droits fondamentaux des travailleurs

Le Fournisseur s'engage à respecter les droits de l'homme et à traiter tous les employés avec dignité et respect. Aucune forme de travail forcé, ou de discrimination ne sera tolérée. En ce sens, il s'engage à respecter les dispositions des conventions n° 29 et n° 105 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Aussi, le Fournisseur s'engage à se conformer aux dispositions relatives à l'élimination du travail des enfants, en particulier en n'employant aucune personne n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler indiqué dans les conventions n° 138 et 182 de l'OIT.

## 1.2 Liberté d'association

Les travailleurs doivent avoir la liberté de s'organiser, de rejoindre des syndicats ou de former des associations pour défendre leurs intérêts, sans crainte de conséquences sur son emploi, conformément aux conventions n° 87 et n° 98 de l'OIT, dans le respect des législations locales.

## 1.3 Conditions de travail sûres et saines

Le Fournisseur doit garantir un environnement de travail sécurisé, propre et sain, et prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents de travail et les risques pour la santé des employés, conformément aux conventions n° 155 et n° 187 de l'OIT. Il est attendu du Fournisseur qu'il organise régulièrement des formations sur ce thème afin de créer un environnement de travail sécurisé, et d'informer ses employés des éventuels risques dans une optique de prévention. La fourniture des équipements de protections individuelles adaptés est également impérative pour éliminer les risques.

Le Fournisseur est invité à s'intégrer dans une démarche de management de la santé et sécurité au travail, comme la norme ISO 45001 ou autre équivalent. A défaut, le Fournisseur devra être capable de présenter son management de la santé/sécurité, sur demande du Groupe. Un audit dédié pourrait alors être exigé par le Groupe, en particulier si des risques majeurs sont identifiés.

Dans une optique de vigilance partagée, il est attendu du Fournisseur qu'il puisse remonter au management de la filiale concernée les éventuels écarts santé/sécurité constatés sur un chantier afin que la filiale puisse prendre les mesures adaptées en vue d'éliminer le risque.

## 1.4 Rémunération et temps de travail

Le Fournisseur doit respecter les normes de rémunération minimale et veiller à ce que les horaires de travail et les périodes de repos respectent la législation locale et internationale.

Le Fournisseur s'engage également à valoriser les heures supplémentaires conformément à la législation locale, et aux conventions collectives concernées.

Faute de réglementation nationale existante, la rémunération devrait alors être suffisante pour couvrir les besoins essentiels de l'employé. Par ailleurs, les conditions de rémunération doivent être clairement communiquées aux travailleurs.

## 2 ETHIQUE DES AFFAIRES ET GOUVERNANCE

### 2.1 Lutte contre la corruption et les pratiques anti-éthiques

Le Fournisseur se fait fort de ne pas s'engager dans des pratiques de corruption, de fraude ou de collusion dans ses relations d'affaires. Il doit respecter les principes d'intégrité et de transparence dans toutes ses transactions commerciales. Le Fournisseur s'engage à se conformer aux exigences de la Charte éthique du Groupe, ainsi qu'à sa Politique Anti-corruption.

## 3 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

### 3.1 Gestion des ressources naturelles

Le Fournisseur s'engage à utiliser les ressources naturelles de manière responsable et à minimiser son impact environnemental. Cela inclut la gestion de l'eau, de l'énergie et des matières premières utilisées dans les processus de production, mais aussi la promotion de l'économie circulaire à travers le réemploi, le recyclage, la maintenance, ...

Dans le cadre spécifique des activités des entités de Track Solution Group, il est porté une attention particulière à ce que les Fournisseurs de consommables stratégiques soient intégrés dans des processus de certification reconnus internationalement (FSC, Woodprotect certified by Lloyd's, ISO 14001, etc.). Ces certifications étant un des critères de choix des prestataires partenaires.

### 3.2 Réduction des émissions et de l'empreinte écologique

Le Fournisseur doit prendre des mesures pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment en mettant en œuvre des pratiques visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire l'empreinte carbone. Il pourra d'ailleurs être demandé aux Fournisseurs, à l'initiative du Groupe, de fournir un bilan carbone.

### 3.3 Gestion des déchets et recyclage

Le Fournisseur doit adopter des pratiques de gestion des déchets qui respectent les principes du recyclage, de la réutilisation et de la réduction des déchets. Le respect des normes locales en matière de gestion des déchets est une priorité.

## 4 RELATIONS AVEC LES SOUS TRAITANTS

### 4.1 Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement

Le Fournisseur s'engage à faire en sorte que ses sous-traitants respectent également cette politique d'achat responsable. Il doit mettre en place des mécanismes pour garantir que ses sous-traitants respectent les mêmes normes éthiques, sociales et environnementales.

### 4.2 Audits et contrôles

Le Fournisseur autorise notre Groupe à effectuer des audits de conformité sur ses sites de production et sur ceux de ses sous-traitants pour vérifier le respect des normes définies dans cette présente politique.

## 5 ENGAGEMENT POUR L'AMELIORATION CONTINUE

### 5.1 Amélioration continue des pratiques RSE

Le Fournisseur doit s'engager à améliorer constamment ses pratiques en matière de droits humains, d'éthique des affaires, de gestion environnementale et de conditions de travail. Il doit mettre en place des mesures correctives en cas de non-conformité et travailler avec nous pour améliorer les performances RSE au sein de la chaîne d'approvisionnement.

### 5.2 Transparence et reporting

Le Fournisseur doit être transparent sur ses pratiques et informer régulièrement le Groupe sur ses efforts en matière de RSE. Il doit fournir des rapports sur les progrès réalisés en matière de développement durable et de conformité sociale.

## 6 CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES

### 6.1 Protection des données

Le Fournisseur doit protéger les données sensibles et personnelles conformément aux lois applicables sur la confidentialité et la protection des données, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en Europe.

### 6.2 Respect de la confidentialité

Le Fournisseur s'engage à maintenir la confidentialité des informations commerciales et sensibles partagées dans le cadre de la relation d'affaires.

## 7 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

### 7.1 Conformité à la politique

Le Fournisseur s'engage à respecter cette politique d'achat responsable tout au long de la durée de sa relation avec notre Groupe. En cas de violation de cette politique, des actions correctives seront prises, et en cas de non-conformité persistante, la relation commerciale pourra être revue ou suspendue.

Tout écart majeur du Fournisseur aux principes présentés dans cette Politique d'Achat responsable pourrait conduire jusqu'à la résiliation du contrat aux torts du Fournisseur, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par l'entité concernée.

Si un Fournisseur, en raison de circonstances particulières, n'était pas en mesure de respecter certaines dispositions de cette politique, il sera tenu d'en faire part immédiatement à la filiale concernée afin de convenir des mesures correctives à mettre en œuvre.

### 7.2 Droit d'alerte

Conformément à la législation française, le Groupe a mis en place une adresse email dédiée qui garantit la confidentialité de l'émetteur et de la personne visée par l'alerte. L'alerte doit être envoyée à : [contactethique@tracksolutiongroup.fr](mailto:contactethique@tracksolutiongroup.fr).

## 7.3 Signatures et acceptation

En signant cette politique d'achat responsable, le Fournisseur confirme sa compréhension et son engagement à respecter ses principes et à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer sa conformité.

## CONCLUSION

Cette politique d'achat responsable est un outil essentiel pour formaliser les engagements de nos Fournisseurs en matière de RSE. Elle permet de poser des bases claires et de garantir que tous les partenaires respectent les normes sociales et environnementales.